

# EVALUATION DU RISQUE CHIMIQUE



L'employeur se doit d'évaluer les risques générés par toutes les activités de l'entreprise pouvant exposer à des agents chimiques, que ce soit des produits utilisés comme tels ou générés par une activité ou un procédé sous la forme de gaz, poussières ou aérosols.

**Articles R. 4412-5 à R. 4412-10 du Code du travail**

## NOS SOLUTIONS



### Objectifs :

- Evaluer le risque chimique à partir de la liste des produits utilisés dans l'entreprise et à partir des procédés mis en œuvre.
- Construire un plan d'action associé à cette évaluation
- Rédiger les fiches individuelles d'exposition selon les résultats de l'évaluation du risque chimique
- Retranscrire les résultats de l'évaluation des risques chimiques dans le document unique

## NOS OUTILS

Outils mis en place / utilisés :

- Exploitation des fiches de données de sécurité des produits
- Exploitation du logiciel SEIRICH développé par l'INRS
- Aide à la construction d'une trame de plan d'actions



### VOTRE CONTACT

Véronique GUILLON  
Tél : 03.80.77.85.11  
uimm21@maisondesentreprises.com